

Conseil d'administration du 7 juillet 2026

Délibération n°9

Objet : Cession partielle à un tiers à Sancoins

Le SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX à 14h30, le conseil d'administration dûment convoqué le 1^{er} juillet 2026 s'est réuni en l'Hôtel TASSIN, 3 rue de la Bretonnerie à ORLÉANS, sous la présidence de M. Ariel LÉVY.

Étaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
	POULAIN Hubert	☒	☐		☐
	LEGRAND Gérard	☐	☐		☐
	PAOLETTI Jacques	☒	☐	LAHAYE Jean-François	☐
	JUBERT Éric	☒	☐		☐
	CHOFFY Patrick	☐	☒	VOISIN Patrice	☐
	GAURAT Hervé	☐	☒		☐
	TATERCZYNSKI Alexis	☐	☐		☐
	LARCHERON Gérard	☒	☐		☐
	SCHMITT Jean-Marc	☐	☐	JOURDAIN Philippe	☐
	HAUER Éric	☒	☐		☐
	NEVEU Didier	☐	☒	HAQUET Clément	☐
	GANNAT Fanny	☒	☐		☐
	ROUALDES Jean-Michel	☐	☒		☐
	TOUCHARD Alain	☐	☒		☐
	BARRUEL Béatrice	☐	☒		☐
	DOUCERON Hervé	☒	☐		☐
Départements	LÉVY Ariel	☒	☐	VALLIES Jean-Vincent	☐
	GAUDET Marc	☐	☐	NERAUD Frédéric	☐
	LEMOINE Stéphane	☐	☐	BUISSON Hervé	☐
	BAUDU Stéphane	☐	☒	LHERITIER Catherine	☐
Région	JACQUET David	☐	☒	SAUTREUIL Magali	☐

Nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration	21
Nombre d'administrateurs en exercice	21
Nombre d'administrateurs présents et représentés	16
Quorum (majorité)	11

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

~~~

*Le Conseil d'administration de l'EPFLi Foncier Cœur de France,  
Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,  
Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,  
Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLi Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 6,  
Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Trois Provinces en date du 16/12/2025,  
Vu l'avis domanial sur la valeur vénale des biens en date du 17/06/2026,  
Vu le courrier d'engagement de [REDACTED] en date du 14/10/2025,  
Vu l'acte d'acquisition par l'EPFLi en date du 04/06/2026,*

**DELIBERE**

=====

Article 1 : Il est décidé d'adopter le rapport et ses annexes.

Article 2 : Il est décidé d'autoriser la cession au profit de [REDACTED] ou au profit de toute société qui aurait pour effet de les établir en qualité d'associés, moyennant le prix hors taxes de 165 000 € HT, tva en sus, des biens sis à SANCOINS (18600), route de la Guerche sur l'Aubois et ci-après désignés :

Un bâtiment industriel édifié sur un terrain d'environ 24 990 m<sup>2</sup>, cadastré :

| Section | Numéro | Lieudit                          | Contenance            |
|---------|--------|----------------------------------|-----------------------|
| B       | 411    | GAGNERIE DU CIMETIERE            | 35 m <sup>2</sup>     |
| B       | 625    | Gagnerie du cimetière            | 752 m <sup>2</sup>    |
| B       | 626p   | Route de la Guerche sur l'Aubois | 24 203 m <sup>2</sup> |

Article 3 : Il est décidé d'habiliter le directeur de l'EPFLi Foncier Cœur de France à signer l'acte notarié qui constatera la vente et, le cas échéant, l'avant-contrat des biens ci-dessus désignés ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,



**Ariel LÉVY**

Président de l'EPFLI Foncier Cœur de  
France

Publication sur le site internet [www.fonciercoeurdefrance.fr](http://www.fonciercoeurdefrance.fr) le 10/07/2026